

**CERTIFICAT D'AGRÉMENT  
D'UN MODÈLE DE COLIS**

L'Autorité compétente française,

Vu l'article L. 595-1 du code l'environnement ;

Vu la demande présentée par la société **Orano NPS** par la lettre **COR-20-027936-009** du 19 février 2020 ;

Vu le dossier de sûreté **TN International** DOS-18-006566 version 3.0 du 18 février 2020 ;

Vu les résultats de la consultation du public réalisée du 2 au 16 octobre 2020,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **TN-MTR** décrit dans l'annexe 0 à l'indice aj et :

- chargé d'éléments réflecteurs en béryllium, irradiés ou non, placés dans un panier MTR-44, tels que décrits en annexe 10 à l'indice aj ;
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes,

est conforme en tant que modèle de colis de type B(U), aux prescriptions des règlements et accords ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection Normes de sécurité N° SSR-6, édition de 2012 ;
- accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires et notamment la division 411 du règlement annexé (dit « arrêté RSN ») ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le **31 mars 2026**.

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2021-013211**

Fait à Montrouge, le **18 mars 2021**

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
le directeur du transport et des sources,

Signé par

**Fabien FÉRON**

**RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT**

Émission	Expiration	Type d'émission	Autorité	Cote du certificat	Indice de révision																		
					Corps	t	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
26/02/16	28/02/21	Prorogation et extension	ASN	F/357/B(U)F-96	Eac	-	ac	ac	ac	ac	ac	ac	-	-	-	ac	ac	-	-	ac	ac	-	-
07/07/16	28/02/21	Extension	ASN	F/357/B(U)-96	Ead	-	ad	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ad	-	-	-
07/12/17	28/02/21	Extension	ASN	F/357/B(U)-96	Eae	-	ad	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ae	-	-	-
31/07/18	28/02/21	Extension	ASN	F/357/B(U)F-96	Eaf	-	af	-	-	-	-	-	-	-	-	af	-	-	-	-	-	-	-
22/11/18	28/02/21	Extension	ASN	F/357/B(U)-96	Eag	-	ag	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ag	-
22/11/18	28/02/21	Extension	ASN	F/357/B(U)-96	Eah	-	ah	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ah
18/03/21	31/03/26	Prorogation	ASN	F/357/B(U)F-96	Fai	-	ai	ai	ai	ai	ai	ai	-	-	-	ai	-	-	-	-	-	-	-
18/03/21	31/03/26	Prorogation	ASN	F/357/B(U)-96	Faj	-	aj	-	-	-	-	-	-	-	-	-	aj	-	-	-	-	-	-

